



28d, rue de la rotonde - 25000 BESANÇON  
Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62 - chaprais@gmail.com

VILLE DE BESANÇON  
Monsieur GAGNAIRE  
Direction des Grands Travaux  
2, rue Mégevand  
25034 BESANÇON Cedex

Besançon le 02 Février 2012

**Objet : La situation de la copropriété  
« Les Eaux Vives » Avenue Droz.**

Monsieur,

Dans un courrier récent, Madame Anne Bouxirot, présidente du Conseil Syndical des Eaux Vives, copropriété sise Avenue Droz à Besançon nous indiquait sa déception et protestation devant le refus de prendre en compte les demandes des copropriétaires"

Vous nous indiquez, dans la réponse du 2 Janvier 2012 au courrier que nous vous avons adressé, que des contacts avaient été établis avec ce Conseil Syndical.

Aussi, nous avons pris connaissance de la chronologie de ceux-ci.

**21 Avril 2011** : première rencontre sur le site avec les représentants des Grands Travaux et le Conseil Syndical pour explication sur les travaux d'aménagement au abords de la copropriété. A cette occasion un plan détaillé des travaux a été fourni au Conseil Syndical. Malheureusement il est inexploitable car illisible !

**Fin Mai 2011** : début du chantier devant la copropriété.

**19 Juillet 2011** : premier courrier adressé à la Ville pour dénoncer l'état du chantier et demander une rencontre sur site avec les interlocuteurs de la Mairie.

**22 Août 2011** : rencontre sur site des membres du Conseil Syndical avec Madame Nicole Weinman et Monsieur Gagnaire.

**5 Septembre 2011** : envoi à la direction des Grands Travaux par le Cabinet Benoit du compte rendu de cette rencontre et des propositions émises par le Conseil Syndical.

.../...

.../...

**20 septembre 2011** : réponse signée par Madame Weinman : aucune demande du Conseil Syndical n'est prise en compte.

**18 Novembre 2011** : réponse du Conseil Syndical à Madame Weinman signifiant la volonté de saisir un médiateur.

**7 décembre 2011** : courrier de Madame Chantal Thevenin, copropriétaire, au sujet de l'aménagement du quartier Avenue Edouard Droz.

Cette chronologie des contacts établis indique très clairement que les demandes du Conseil Syndical n'ont pas été prises en compte et que le contentieux subsiste.

Dans l'accès aux garages et parkings : le balisage établi par les potelets rend l'accès difficile (et ce n'est pas une démonstration sur site d'un agent de la ville, avec une voiture CLIO, de taille très moyenne, qui peut contester ce fait ! A moins que vous n'obligiez les résidents à ne posséder que des voitures de ce type !)

Par ailleurs, vous ne voulez pas entendre que l'accès en automobile oblige les conducteurs à se déporter sur la gauche, sur l'autre file afin d'amorcer le virage que vos services ont organisé !

Quant à l'accès aux places appartenant à la copropriété : vous évoquez dans votre courrier du 2 janvier 2012 le fait que personne n'a demandé jusqu'à ce jour la clé des deux potelets amovibles, disponible chez le concierge !

C'est méconnaître totalement la réalité qui est (et nous possédons les photos qui le prouvent !....)

- que les camionnettes et véhicules hauts montent sur le trottoir de 16 cm sans demander la clé parce que c'est trop compliqué de stationner et d'aller chercher cette clé, déposer les potelets etc...
- que les camions lourds qui ne peuvent escalader le trottoir (là aussi nous avons une photo) stationnent sur la voie de droite de l'Avenue réduisant ainsi la circulation à une seule file !

Exiger des résidents qu'ils aillent chercher une clé aux heures d'ouverture d'une loge est pour le moins étonnant ! Comment pouvez-vous condamner ainsi l'accès à des places privées ?

C'est pourquoi nous espérons que la raison va l'emporter. Pour cela il convient d'organiser le plus rapidement possible une réunion sur site afin d'étudier les aménagements nécessaires à des accès sécurisés et satisfaisants pour tous.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Claude Goudot.